

# NOTE DE SYNTHÈSE

## L'ÉCONOMIE DU SAVOIR

---

### Références :

- ✓ Commissariat général du Plan, 2002, « L'économie de la connaissance : quelle définition pour quel phénomène ? », in : *La France dans l'économie du savoir : pour une dynamique collective*, Paris : La Documentation Française, p. 11 - 23.
  - ✓ Commissariat général du Plan, 2002, « Les stratégies de coopération et la montée des réseaux », in : *La France dans l'économie du savoir : pour une dynamique collective*, Paris : La Documentation Française, p. 173 - 196.
  - ✓ Commissariat général du Plan, 2002, « La gestion des connaissances et des compétences », in : *La France dans l'économie du savoir : pour une dynamique collective*, Paris : La documentation Française, p. 200 - 218.
  - ✓ Commission sur l'économie de l'immatériel, 2006, « La nouvelle croissance », in : *L'économie de l'immatériel*, Paris : Commission sur l'économie de l'immatériel, p. 11 - 19.
  - ✓ Commission sur l'économie de l'immatériel, 2006, « L'économie de l'immatériel, un modèle économique en devenir », in : *L'économie de l'immatériel*, Paris : Commission sur l'économie de l'immatériel, p. 20 - 26.
  - ✓ Pesqueux Y., 2009, *L'économie du savoir : transfert de connaissances et de compétences*, Fès, Maroc : hal.archives-ouvertes.fr.
  - ✓ Vicente J., 2011, *Économie de la connaissance*, Toulouse : Instituts d'Etudes Politiques.
  - ✓ Bouchez J-P., 2014, *Autour de « l'économie du savoir » : ses composantes, ses dynamiques et ses enjeux*, Paris : L'Harmattan, revue « Savoirs », numéro 34, p. 9 - 45.
-

## Table des matières

Introduction .....	3
I. Le savoir engendre des externalités.....	3
A. Le savoir est un bien économique particulier .....	3
B. Le savoir est source de croissance .....	4
C. Le savoir et les externalités de réseau.....	5
II. La diffusion du savoir nécessite une codification des connaissances .....	7
A. La codification, un enjeu majeur .....	7
B. Faciliter le transfert des connaissances .....	7
C. L'apport des TIC dans la diffusion des connaissances .....	7
Conclusion.....	8

## Introduction

Depuis le milieu des années 1990, l'économie de la connaissance se développe. Elle défend l'idée que le savoir a un rôle moteur dans la compétitivité des firmes et la croissance des nations. Cette discipline scientifique marque un moment de l'histoire où la part de la connaissance dans l'ensemble des facteurs de production prenait une place de plus en plus importante.

Depuis, l'économie de la connaissance fait l'objet de multiples réflexions afin d'en déterminer les concepts et de les appliquer à la compréhension des économies contemporaines. Ainsi, si le Commissariat général du Plan (2002) et la Commission sur l'économie de l'immatériel (2006) se sont penchés sur les enjeux issus de cette nouvelle discipline, des universitaires ont également contribué à la réflexion. Parmi ces chercheurs, Yvon Pesqueux (Professeur du Conservatoire Nationale des Arts et Métiers, 2009), Jérôme Vicente (Maître de conférences en Sciences Économiques à l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, 2011) et Jean-Pierre Bouchez (Professeur associé et chercheur à l'Université de Versailles Saint-Quentin, 2014).

Le présent document tentera d'expliquer en quoi le savoir est créateur d'externalités (I). Puis, il exposera les raisons d'une nécessaire codification des connaissances pour en faciliter la diffusion (II).

### I. Le savoir engendre des externalités

#### A. Le savoir est un bien économique particulier

##### 1) *Les propriétés du savoir*

En 2002, le Commissariat général du Plan, dans un travail de réflexion sur l'économie du savoir, s'intéresse à l'économie de la connaissance, celle-ci regroupant toutes les connaissances et les compétences produites et utilisées dans les activités économiques. Le Commissariat général du Plan se fonde sur la conception économique du Prix Nobel d'économie, Kenneth Arrow, pour lequel trois propriétés font de la connaissance un bien économique particulier. Selon cette conception, la connaissance est d'abord un bien non-exclusif, c'est-à-dire difficilement contrôlable. En effet, le savoir se diffuse et est utilisé par d'autres agents que celui qui en a assuré la production. Le savoir est donc à l'origine d'externalités positives puisque sa production a un impact positif sur les tiers, sans compensation de leur part. Ensuite, la connaissance est un bien non rival au sens où elle ne se détruit pas dans l'usage. Enfin, la connaissance est cumulative car la production de savoirs nouveaux repose sur les savoirs existants.

En 2011, Vicente reconnaît que la connaissance est un bien économique particulier, possédant des propriétés sensiblement différentes de celles qui caractérisent les biens conventionnels, ajoutant que ces propriétés sont ambivalentes.

En 2014, Bouchez rejoint Vicente et la réflexion menée par le Commissariat général du Plan. Il s'appuie également sur les études d'Arrow pour qui la connaissance n'est pas un bien comme les autres, réductible à une marchandise.

Cela étant, Bouchez soutient que le savoir peut s'assimiler à un bien marchand. En effet, les investissements financiers peuvent constituer un levier susceptible de fournir des capitaux nécessaires et de valoriser le savoir dans une perspective marchande.

## 2) *Le savoir peut-il être considéré comme un bien public ?*

Le Commissariat général du Plan (2002) et Vicente (2011) considèrent que le caractère ambivalent des propriétés du savoir lui donne les caractéristiques d'un bien public. Bouchez (2014) propose même la reconnaissance du savoir en tant que bien public mondial selon les principes définis par l'UNESCO afin de favoriser la diffusion de la connaissance.

Cependant ces propriétés sont à l'origine du problème du bien public et du dilemme de la connaissance qui se situent à la croisée de l'usage et de la production de la connaissance. En effet, le Commissariat général du Plan (2002) et Vicente (2011) expliquent que lorsque l'activité de production de connaissances engendre un profit, la récupération de la totalité de ce dernier est quasi impossible du fait de la difficulté à conserver le contrôle complet de la connaissance. Une part des bénéfices est alors captée par d'autres agents, créant des externalités. Le Commissariat général du Plan (2002) et Vicente (2011) soulignent que les activités de production de connaissances ont un rendement social élevé alors que le rendement privé est plus faible : les agents privés ne seront incités à prendre en charge la production de connaissances nouvelles que s'ils peuvent exclure les autres agents de l'usage ou bien vendre les savoirs dont ils sont à l'origine à un prix qui couvre au moins les coûts de production. Un dilemme se pose alors entre l'objectif d'assurer à l'échelle de la société un usage efficient de l'usage de la connaissance et l'objectif de fournir une motivation idéale au producteur privé. Tel est le dilemme de la connaissance selon le Commissariat général du Plan (2002) et Vicente (2011) : seule l'anticipation d'un prix positif de l'usage garantira l'allocation de ressources pour la création mais seul un prix nul assurera un usage efficient de la connaissance, une fois celle-ci produite.

### **B. Le savoir est source de croissance**

En 2006, la Commission sur l'économie de l'immatériel annonce que depuis les années 80 les pays de l'OCDE sont entrés dans une nouvelle dimension. Désormais la dynamique de la croissance et de la création de valeurs repose avant tout sur des éléments immatériels tels que le savoir, les connaissances, les nouvelles idées, les contacts ou encore les modalités organisationnelles. En 2014, Bouchez complète cette idée et avance une forme de basculement progressif du monde industriel vers un monde plus immatériel avec une évolution vers un capital-savoir. Bouchez (2014) parle alors de l'émergence d'une nouvelle forme de capitalisme, caractérisée par le rôle majeur attribué à la production et au contrôle des connaissances dans la valorisation du capital.

La Commission sur l'économie de l'immatériel (2006) constate alors que la richesse humaine s'impose comme le premier facteur de croissance, consacrant l'ère du savoir. D'ailleurs, Bouchez (2014) caractérise cette nouvelle ère par le développement d'un capital de plus en plus irréel, consistant largement en symboles enclos dans les mémoires de la pensée des hommes ou des ordinateurs.

La Commission sur l'économie de l'immatériel (2006) suggère que les nations et les entreprises ont compris le rôle du savoir et des connaissances comme source de l'innovation. Ainsi, la Commission assure que le succès ira aux économies qui se montreront les plus capables d'attirer et de valoriser les talents, c'est-à-dire de se doter du meilleur potentiel de formation et de recherche et de favoriser le plus largement possible l'innovation.

De plus, la Commission sur l'économie de l'immatériel (2006) rappelle que l'innovation est un phénomène devenu beaucoup plus large : innover ne consiste plus seulement au lancement d'un produit technologiquement développé mais c'est également créer un nouveau service, trouver une nouvelle forme d'organisation du travail ou concevoir une nouvelle chaîne de travail. D'ailleurs, en 2002, le

Commissariat général du Plan considérait déjà en tant qu'innovation le développement de relations externes avec la clientèle et les fournisseurs.

En 2002, le Commissariat général du Plan maintient que l'aptitude à innover repose en effet sur les capacités de renouvellement des pratiques organisationnelles et managériales. Ainsi, les impératifs de compétitivité impliquent la nécessité d'un effort d'innovation et d'apprentissage tant au sein de l'entreprise qu'en externe. Le Commissariat général du Plan (2002) introduit la notion d'organisation « apprenante » ou « qualifiante », devenue un enjeu majeur, passant par le développement du travail en réseaux et par une systématisation des pratiques de gestion des ressources et des compétences en entreprise.

Enfin, le Commissariat général du Plan (2002) et la Commission sur l'économie de l'immatériel (2006) relèvent l'importance des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en tant que moteur du changement. En effet, les TIC facilitent la transformation des éléments immatériels tels que la recherche, le développement et le capital humain en innovation et donc en croissance. De plus, les deux institutions considèrent que la diffusion des TIC a accentué l'effort d'innovation et d'apprentissage en réseaux, systématisant l'accumulation des savoirs et facilitant l'intégration des connaissances et leurs mobilisations.

### **C. Le savoir et les externalités de réseau**

#### *1) Les réseaux de coopération*

En 2002, le Commissariat général du Plan affirme que les réseaux de firmes constituent des ensembles d'unités impliquées dans des relations durables, fondés sur une logique de coopération. En 2006, la Commission sur l'économie de l'immatériel ajoute que l'ouverture des entreprises par la multiplicité des opportunités d'alliances et de partenariats débouche sur le développement des fonctionnements en réseaux pour réduire les coûts de transaction, développer des stratégies communes d'économie d'échelle ou faire face à des investissements en Recherche et Développement très importants. La Commission sur l'économie de l'immatériel (2006) envisage la coopération comme une nouvelle forme de l'économie.

La Commission sur l'économie de l'immatériel (2006) définit un effet de réseau : chaque individu bénéficie d'autant plus de sa participation à un réseau que le nombre de personnes qui y sont également connectées est important. Ainsi, plus le réseau est conséquent, plus ses membres peuvent en tirer des bénéfices. La Commission sur l'économie de l'immatériel (2006) soulève le rôle majeur des effets de réseau dans une dynamique concurrentielle : l'entreprise qui parvient à devenir le réseau de référence capte l'essentiel des gains et peut obtenir un avantage concurrentiel très important, difficile à remettre en cause par ses concurrents arrivés plus tard sur le marché.

Les effets de réseau présentent plusieurs avantages. En effet, la Commission sur l'économie de l'immatériel (2006) relève que le réseau transforme la relation entre les vendeurs et les consommateurs en donnant à ceux-ci un pouvoir de décision qu'ils n'avaient pas au temps de l'économie industrielle. De plus, le réseau permet non seulement le partage de la charge des dépenses immatérielles en impliquant plusieurs partenaires par la mise en communs des moyens de production mais aussi de maximiser les chances de succès. Ainsi, la Commission sur l'économie de l'immatériel (2006) suggère que les entreprises ont davantage de chances de trouver de bonnes idées et de réduire les risques financiers qu'en travaillant seul. Aussi, l'effet de réseau évite l'exclusion d'un marché.

Dans ce contexte, le savoir a donc un rôle important à jouer dans la multiplication des alliances et des coopérations. En 2002, le Commissariat général du Plan énonce que l'essor des opérations de

coopération est motivé par le souci d'accroître le stock d'actifs, de talents et de savoirs dont disposent les firmes partenaires et qui sont à la source d'avantages compétitifs. Ces alliances interentreprises visent à construire ou renforcer les bases de compétences en approfondissant la capacité d'apprentissage. Les résultats attendus de la coopération relèvent alors d'effets de synergie. Par ailleurs, le Commissariat général du Plan (2002) spécifie que de telles alliances favorisent les échanges de savoirs et permettent aux parties prenantes de construire des avantages compétitifs fondés sur des processus d'apprentissage interactif, considérés comme les clés de la compétitivité des entreprises. Le Commissariat général du Plan (2002) désigne la notion « d'intelligence économique » pour faire référence à l'idée de savoirs partagés.

## *2) Les réseaux interpersonnels*

En 2002, le Commissariat général du Plan assure que les flux interentreprises de connaissances passent par l'organisation de rencontres et la mobilité des personnes. Ainsi, de tels échanges favorisent des effets de socialisation à travers le partage d'expériences, la formation d'affinités et de référents culturels communs. Le Commissariat général du Plan (2002) indique que les échanges de personnels jouent un rôle considérable à travers des ateliers ou des groupes de projet.

Afin de promouvoir le partage des connaissances, le Commissariat général du Plan (2002) propose des communautés de pratiques afin de motiver le personnel en suscitant un engagement des collaborateurs. Le Commissariat général du Plan (2002) parle d'un « savoir-être » construit grâce à la collaboration du management, des directions des systèmes d'informations et des directions des ressources humaines.

En 2009, Pesqueux met également l'accent sur les communautés de pratiques où la coopération, la confiance et les échanges sont des éléments importants.

Pour sa part, Vicente (2011) préconise d'investir dans les réseaux interpersonnels et de développer une culture de mobilité et de relations directes entre les personnes dans le but d'inciter les agents à mutualiser et partager les connaissances.

## *3) Les effets d'agglomération*

En 2011, Vicente étudie les modèles de l'économie géographique et soulève le rôle accru de la polarisation des activités économiques. Les activités intensives en connaissances sont particulièrement concernées par les mécanismes de polarisation car elles bénéficient de forts rendements croissants. Ces rendements génèrent des externalités de réseaux et de connaissances.

En 2014, Bouchez se concentre sur les économies d'agglomération et leurs effets. Il se réfère à ce phénomène de regroupement et de concentration des activités intensives en connaissances au sein d'un même espace géographique. Ce phénomène attire et concentre le plus souvent au sein de grandes métropoles attractives des professionnels et des organisations du savoir qui mobilisent des processus créatifs. Bouchez (2014) stipule que la proximité d'acteurs intensifs en connaissances ou en créativité constituerait un ensemble favorable à l'accroissement des échanges cognitifs et économiques, susceptible de générer la création de nouveaux savoirs et de développer l'innovation. Bouchez (2014) se fonde sur les travaux d'Arbour et suggère que la proximité géographique engendre des rencontres entre des acteurs du même secteur industriel. Ainsi, les réseaux de travailleurs issus d'une même profession peuvent se croiser, échanger et interagir entre eux, permettant le partage des connaissances.

## **II. La diffusion du savoir nécessite une codification des connaissances**

### **A. La codification, un enjeu majeur**

En 2002, le Commissariat général du Plan mentionne qu'une partie des savoirs demeure tacite car difficile à codifier. Les connaissances tacites renvoient à l'ensemble des savoirs mobilisés pour accomplir une tâche. Le Commissariat général du Plan (2002) indique que les savoirs tacites sont incorporés dans les individus et les organisations et sont difficilement transférables. Le Commissariat général du Plan (2002) préconise donc une gestion des connaissances aussi bien explicites que tacites et des compétences qui consisterait en la mise en place de processus incitatifs d'interactions entre les différents savoirs individuels, de façon à générer de nouveaux savoirs collectifs à l'origine d'innovations dans l'organisation.

En 2009, Pesqueux insiste sur l'importance du management de la connaissance afin de permettre sa création, sa diffusion, sa protection et son renouvellement pour préserver la compétitivité. Il soutient en outre que les processus de coopération intrafirmes et interfirmes nécessitent la conception d'une référence commune qui se doit d'être opératoire par une élaboration en commun et basée sur des compétences partagées, c'est-à-dire la culture. Ces processus complèteraient la représentation que chacun se fait de la tâche et permettraient d'ajuster les décisions de chacun en fonction des connaissances des autres. Pesqueux (2009) parle alors de culture organisationnelle.

En 2011, Vicente précise que ces difficultés font de la codification de la connaissance un enjeu majeur de l'innovation et du développement économique. Vicente (2011) affirme que la codification permet de réduire les coûts et améliore la fiabilité des opérations de stockage et de mémorisation.

### **B. Faciliter le transfert des connaissances**

En 2009, Pesqueux estime que la formalisation des connaissances serait d'autant plus nécessaire que le transfert de connaissances s'effectue dans un contexte où les agents ne se rencontrent plus pour échanger du fait de l'extension géographique des activités.

De plus, Pesqueux (2009) pense que la codification assurerait la transformation de connaissances tacites en connaissances explicites, c'est-à-dire le passage de connaissances individuelles à des connaissances collectives. Ce processus de transformation des savoirs tacites en savoirs explicites favoriserait la création de savoirs nouveaux.

En 2011, Vicente accorde une place stratégique à la codification en termes de compétitivité, de communication et de transfert de connaissances. Ainsi, l'effort de codification réduirait les coûts liés à l'éloignement des entreprises. En outre, la codification répondrait au phénomène du turn over grâce à la mémorisation des connaissances.

### **C. L'apport des TIC dans la diffusion des connaissances**

En 2002, le Commissariat général du Plan émet l'idée que les progrès des TIC accompagnent la plupart des changements organisationnels des entreprises et sont un facteur d'accélération des innovations. Le Commissariat général du Plan (2002) estime que ces technologies apportent un fort potentiel dans plusieurs domaines tels que par exemple la mémorisation des savoirs, la communication et l'apprentissage collectif. Les TIC sont ainsi un support à une production plus collective et plus interactive du savoir. En outre, les TIC permettraient une baisse des coûts de transmission, de stockage et de codification, constituant un facteur important de croissance des externalités de connaissances. Le Commissariat général du Plan (2002) soutient l'existence d'une complexification croissante des processus de création de connaissances dans le même sens d'une codification accrue grâce aux progrès



des TIC. Par conséquent, le savoir est de plus en plus susceptible d'être transféré dans un cadre aussi bien intrafirme qu'au-delà des frontières de l'entreprise.

En 2006, la Commission sur l'économie de l'immatériel note que la diffusion des TIC a eu des effets positifs pour beaucoup de travailleurs. En effet, les TIC ont permis de passer d'une vision taylorienne du travail à une nouvelle vision dans laquelle la capacité d'initiative du travailleur est plus importante et où le contenu du travail est enrichi.

En 2011, Vicente confirme que les TIC ont entraîné une consolidation mutuelle entre l'essor des activités intensives en connaissances et la production et la diffusion des connaissances. En effet, Vicente (2011) mentionne que les TIC permettent des gains de productivité dans le domaine du traitement, du stockage et de l'échange d'informations. En outre, Vicente (2011) confirme que les TIC permettent une baisse des coûts de transmission et de codification des connaissances et constituent un facteur important de croissance des externalités de connaissances.

En 2014, Bouchez approuve le rôle crucial des TIC dans la codification des savoirs tacites. En effet, il suggère que les TIC constituent un dispositif et un support appropriés pour réaliser cette transformation. En inscrivant des connaissances codifiées sur de nouveaux supports, de nouvelles possibilités cognitives sont créées. Cette démarche de captation des connaissances en vue de leur codification est alors considérée comme primordiale car elle permet de les rendre plus aisément reproductibles et utilisables indépendamment du détenteur.

## Conclusion

L'économie de la connaissance est au centre des transformations actuelles des sociétés. Ces transformations concernent les coûts de production et de distribution des connaissances, fortement modifiés par le déclin des coûts de codification et de transmission de la connaissance. Cette évolution est le résultat d'un double phénomène qui peut se décliner autour de la question des externalités de connaissance : d'une part, une tendance à l'augmentation exponentielle des ressources consacrées à la production, la transmission et la gestion des connaissances ; d'autre part, l'avènement des technologies de l'information et de la communication qui agissent sur les procédés de codification et de distribution de la connaissance.

[Retour aux références](#)